



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

GPEEC : comment la précarité (CDD) va se généraliser dans les CROUS dans les mois à venir...

La fonctionnarisation des PO des CROUS (protocole d'accord du 4 mai 2017) a souvent été présentée comme la panacée pour les personnels. Malheureusement tout démontre le contraire !

Depuis 2018, les CROUS ne sont plus autonomes dans leurs recrutements, ce sont les ministères de tutelle (ESR, Bercy) qui n'ouvrent plus qu'à minima quelques postes aux concours de fonctionnaires.

A ce jour dans le réseau des Œuvres, ce sont plus de 1000 postes qui ne sont pas pourvus de manière pérenne, et plus de 400 postes ITRF n'ont pas trouvé preneur ! Année après année, l'écart se creuse entre les dispositifs d'emploi théoriques et les effectifs réels... Dans tous les CROUS il y a pléthore de postes vacants qui ne sont pas pourvus par des agents titulaires, faute de postes mis aux concours.

C'est l'impasse vers laquelle a mené la pseudo-fonctionnarisation de 2017.

Un quatrième statut de personnel : le CDI commun

Mais comme il faut bien que les CROUS fonctionnent, la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) offre une solution : sur les emplois permanents, il est permis aux CROUS de recruter des agents contractuels. Non seulement des CDD, mais désormais aussi des CDI (hors DAPOOUS). C'est-à-dire des CDI sans aucune des garanties dont bénéficient les PO-DAPOOUS (prime ISF, temps de travail, garantie du poste, droits divers).

En somme, on assiste à l'arrivée d'un quatrième statut des personnels permanents dans les CROUS ! A poste et travail égal, les agents n'auront donc plus les mêmes droits, garanties ou rémunérations !!

« Il y aura de plus en plus de contractuels dans les CROUS » : c'est le CNOUS qui le dit !!

Lors de la CPN du 27 mai 2021, le CNOUS a reconnu qu'il y aura de plus en plus de CDD dans les années à venir : il est bien plus économique d'utiliser des CDD payés sur ressources propres, c'est une gestion plus flexible et malléable des personnels.

Le principe selon lequel « *dans la fonction publique, tout poste permanent doit être occupé par un agent titulaire* » ne semble plus de mise dans les CROUS : car de plus en plus de postes permanents sont désormais considérés comme ... « *saisonniers* » ! dicit le CNOUS qui explique que l'activité des CROUS serait *par nature* « *saisonniers* », en fonction des aléas de l'année universitaire, entre pics d'activité et périodes de service moins soutenues. Dans cette logique de « *saisonnalité* » (sic), de nombreux postes n'auront plus vocation à être mis à la mobilité ou au concours, car considérés par nature comme non-pérennes. CQFD !

La GPEEC, arme de destruction d'emploi permanent

Le CROUS de Nantes a ouvert la voie à cette nouvelle conception des choses, en mettant en place la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC), un dispositif RH qui va se généraliser à l'ensemble des CROUS. De quoi s'agit-il ?

La GPEEC est un outil managérial dont l'ambition est d'analyser et de cartographier la gestion des emplois, des effectifs et des compétences dans le but de proposer un plan d'action visant à « *s'adapter aux changements des politiques et démarches de modernisation de l'État* ».

Dans le contexte actuel, l'objectif est ouvertement de passer au scanner chaque grille d'emploi, chaque poste afin de prendre toutes mesures pour optimiser au maximum les coûts : *gel de postes, recours aux CDD et intérim, polyvalence accrue, déqualification des missions, fermetures de structures non-rentables, etc...* Au CROUS de Nice, les services de plonge sont externalisés vers des prestataires privés : c'est bien pratique pour se décharger de ses responsabilités !

Cette politique va s'accélérer à mesure que les CROUS perdent leurs effectifs de titulaires.

Quels services à l'étudiant ?

On aura compris que la GPEEC est un levier pour réduire les coûts de masse salariale dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. Mais dans ces conditions quel service public entend-on proposer aux étudiants ?

Pour les activités dites « marchandes », l'objectif assumé est d'adapter les effectifs aux soi-disant « *attentes et nouvelles habitudes de consommation des étudiants* ».

En hébergement, il s'agit de plus en plus de proposer un service hôtelier (version formule 1) où l'agent du CROUS est à la disposition de l'étudiant, façon room-service et multi-tâches. En restauration, c'est le modèle fast-food qui se généralise, avec ses personnels précaires et polyvalents, ses cuisines centrales à fort rendement, ses supérettes *coca/sodebo*, etc...

Qui peut croire qu'un service social à l'étudiant de qualité va perdurer quand il n'est plus question que de rentabilité et de baisser les coûts de fonctionnement ?

Une rentrée 2021 déjà sous tension

Tout porte à croire que l'activité des CROUS va reprendre très fort à la rentrée de septembre, notamment si l'offre de repas à 1€ perdure (au moins pour les étudiants boursiers). Cette opération a fait connaître le CROUS à de nombreux jeunes, y compris au-delà de la simple restauration.

On peut être inquiet pour la rentrée 2021 dans les CROUS qui devront concilier l'inconciliable : faire face à un fort afflux d'étudiants dans des conditions d'effectifs toujours plus réduits et de fortes contraintes budgétaires. Les DG eux-mêmes ne cachent plus leur inquiétude sur le manque de soutien de l'État pour l'exercice à venir. Le problème des conséquences financières du repas à 1€ sur le fonctionnement des CROUS n'a toujours pas trouvé de solution à ce jour !

Comme à l'hôpital public, les CROUS doivent toujours faire plus avec toujours moins de moyens !

FO ESR n'accompagne pas les contre-réformes gouvernementales et l'abandon des CROUS par l'État !

FO ESR est CONTRE les gels de poste, contre la GPEEC instituant la précarité et l'augmentation des CDD !

FO ESR appelle les collègues à entrer en résistance contre la remise en cause de leurs bonnes conditions de travail ! Rejoignez FORCE OUVRIÈRE !!

Montreuil, le 7 juin 2021